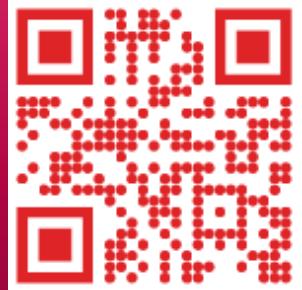


2026

BULLETIN MUNICIPAL **CAHUZAC**

2, place de l'Eglise
81540 CAHUZAC

Téléphone 05.63.74.13.09
E-mail cahuzac.mairie@orange.fr



La Mairie vous accueille :
Lundi et Jeudi de 13h30 à 17h30.
Alexia Bousquet, Maire de Cahuzac, vous reçoit sur rendez-vous.

Direction de la publication & photos : Conseil Municipal de Cahuzac
Impression par Copy Revel 22 rue Georges Sabo 31250 Revel



EDITO

MOT DU MAIRE



MAIRE DE CAHUZAC :

.Alexia BOUSQUET

ADJOINT(E)S AU MAIRE :

.Francis LEDOUX,
.Émeline PAGÈS

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

.Martine BOUSQUET,
.Nadège BOUYSSE,
.Cédric GARCIA,
.Jean-Luc IMART,
.Évelyne ROUANET,
.Simon SAFFORES,
.Adrien STOLDICK

SECRETAIRE :

.Elodie PHILIBEAU

L'année 2025 a été persévérance et passion qui résume bien l'engagement des élus de la commune de Cahuzac, au service de notre village et du bien vivre ensemble. Je remercie tous celles et ceux qui s'investissent, bénévolement, au service de la commune.

Dans cette période politique nationale et internationale maussade, la commune est un lien, un repère où nous devons rester positifs.

2025 a été une année de persévérance car les dossiers de demande de subventions pour les travaux se complexifient et ralentissent la bonne démarche dans le temps. Je pense tout d'abord à la rénovation des deux logements de la commune, la voirie de Rousseille pour ne citer que les plus importants déjà finis. Toujours en cours d'élaboration, la station d'épuration qui a fait l'objet d'une enquête publique doit rentrer maintenant dans une phase d'allotissement de travaux ; La Borie Grande, une pause pour nous permettre de répondre aux attentes des financements de nos partenaires, nous vivons dans une société qui nous constraint à nous adapter.

Fort de tout cela, ensemble, nous assurons la réussite de nos projets municipaux au cours de cette nouvelle année, vous pouvez compter sur l'engagement du conseil municipal car je sais que chacun de ses membres est animé par la même volonté de servir notre commune pour permettre à tous d'y vivre sereinement, pour l'embellir et l'entretenir avec soin, pour préserver la qualité de son patrimoine et pour adapter nos équipements aux usages de tous.

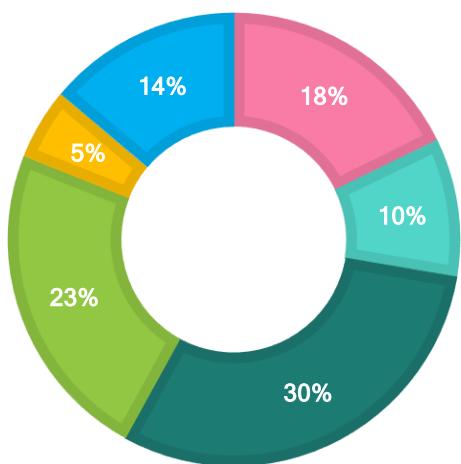
L'équipe municipale et moi-même nous vous souhaitons une belle année 2026 en vous invitant à nous retrouver tous ensemble le **18 janvier 2026 à 17h00 à la salle des fêtes communale**. Ce sera l'occasion de partager la traditionnelle galette Républicaine.


Meilleurs vœux pour l'année
2026

BILAN 2025

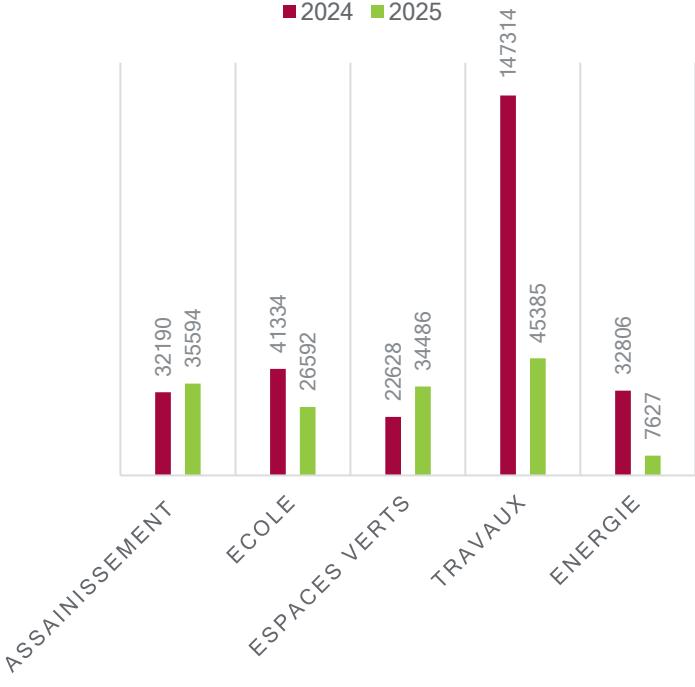
BUDGET 2025

- | | |
|-------------------|---------------------------------|
| ■ Ecole/Transport | ■ Assainissement (étude) |
| ■ Travaux divers | ■ Espaces verts |
| ■ Energie - EDF | ■ Assainissement (exploitation) |



2024-2025

- 2024 ■ 2025



Travaux :

Les travaux de réhabilitation des logements communaux débutés en 2024 sont terminés et avaient engagé de gros coûts. Cette année, les travaux ont porté sur le remplacement des jeux du Parc Comba, la réhabilitation électrique de l'église communale, le goudronnage de la voirie Rousseille.

Espaces verts :

Manifestement, l'entretien des espaces verts représente une dépense importante pour les communes. L'engagement de notre commune au bon entretien des espaces verts a sollicité l'embauche d'une entreprise tierce pour la taille des haies et l'entretien de certains espaces communs.

Assainissement

Comme indiqué sur le bulletin municipal 2025, les autorités compétentes, ont alerté la commune sur la vétusté et la nécessité de mise aux normes de la station d'épuration. L'étude commandée au cabinet DEJANTE pour la réhabilitation de la station et des réseaux avait été lancée en 2023 et s'est terminée en 2025. 2026 devrait être l'année de la passation d'un marché pour lancer les travaux. Ces gros travaux sont essentiels pour l'avenir et financés à hauteur de 80% par le Département du Tarn et l'Agence de l'eau. Pour rappel, la compétence assainissement devrait être reprise par la Communauté de Communes en 2026.

École et transport :

Une réduction des coûts liés à l'école est observée pour cette année. Moins d'enfants scolarisés à l'école de Sorèze : nos enfants grandissent et se dirigent vers les collèges et lycée. Il y a une augmentation du coût lié au transport par rapport à l'année précédente.

Energie :

La comparaison est grande entre l'an dernier et cette année. Ceci est dû au coût de la réhabilitation du parc lumineux qui avait eu lieu en 2024. En début d'année, le SDET a conclu un nouveau marché avec ENEDIS ce qui devrait réduire encore le coût des dépenses liées à l'énergie pour l'année 2026. De plus, une demande de réduction lumineuse a été demandée afin de minimiser les coûts et entamer une démarche écologique pour notre environnement de campagne.

Pour des raisons de sécurité, nous avons choisi de laisser l'éclairage (réduit), allumé toute la nuit dans les prochains jours.

ACTUALITES



TRAVAUX VOIRIE « ROUSSEILLE »

Les travaux à la voirie « Rousseille » ont eu lieu au début de l'été. Ces travaux nécessaires, ont permis le rabotage du renflement et de la voirie afin de limiter l'accumulation des eaux de pluie et des écoulements sur le terrain des administrés.



ÉLECTRICITÉ DE L'ÉGLISE COMMUNALE

La commune de Cahuzac a signé une convention avec l'organisme APAVE qui établit des contrôles de conformité et de sécurité sur plusieurs infrastructures communales (*sécurité des aires de jeux, conformité des réseaux électriques des bâtiments communaux*). Lors de leur diagnostic rendu en 2024, l'électricité de l'église communale n'était plus aux normes.

Nous avons donc décidé de réaliser les travaux relatifs à la mise en conformité de l'électricité qui ont eu lieu en septembre 2025.

Cela a permis d'empêcher la fermeture de ce lieu central et historique de notre village. Elle est effectivement située sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et fait l'objet de nombreuses visites en ce sens.

Des animations telles que l'installation de la crèche pour Noël attirent également des visiteurs.

Cette année, un ingénieur en acoustique a particulièrement tenu à venir y enregistrer un projet. Il a révélé entre autres l'avoir visité il y a une vingtaine d'années et a indiqué ne pas avoir réentendu pareille acoustique au travers de ces voyages.

D'autres évènements tels que l'exposition d'œuvres d'arts lors du festival « Arts Vagabonds » au sein de l'église permettent de témoigner que cette dernière a encore un long avenir notamment culturel et historique à jouer.

ACTUALITES



LA BORIE GRANDE

Des travaux de nettoyage ont été entrepris au terrain « La Borie Grande ». Le but étant de maintenir le terrain propre et d'éviter l'installation d'une végétation sauvage et envahissante.



LES JARDINS PARTAGES : L'INAUGURATION

L'inauguration des Jardins Partagés a eu lieu le 21 mars dernier, jour de la célébration du printemps. Hélas, le temps n'était pas au rendez-vous à cause des fortes intempéries ayant eu lieu sur le département.

L'équipe municipale et les invités se sont donc repliés au sein de la salle des fêtes communale pour un nouveau moment de convivialité et de partage afin de présenter notamment, les parcelles mises à disposition des administrés.



ACTUALITES



Des tables de pique-nique et un espace commun sont disponibles aux Jardins Partagés, n'hésitez pas à vous y rendre pour partager des moments de convivialité !

LES JARDINS PARTAGÉS : 2 PREMIERES PARCELLES LOUÉES !

Deux parcelles des Jardins Partagés ont trouvé preneur : une par une habitante de la commune, et une autre par la maison de retraite la Maison d'Emilienne située sur notre commune.

Nous leur en souhaitons un bon usage et des récoltes fructueuses !

Nous vous rappelons que l'usage des jardins partagés est destiné aux habitant(es) de la commune, mais également à celles et ceux des communes alentours.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !



CAHUZAC

La Maison d'Emilienne aux jardins partagés



33
dents et leur animatrice au travail. / DDM E.R.

matinée de plantation a eu lieu récemment aux jardins partagés sur une parcelle réservée par la direction de la maison de retraite à l'attention des résidents. Des plants de tomates, courges, salades, fraisiers, artichauts ont pris place dans cet espace avec l'aide de l'animatrice et la participation active de plusieurs résidents. Tout d'abord sur une partie de l'espace dédié, ce petit jardin est amené à grandir au fil du temps grâce à des partenariats et aux idées de chacun. C'est une belle façon de faire sortir les résidents de leur milieu habituel et de profiter des bienfaits de l'activité physique et de la nature. Une association est en cours de création pour regrouper toutes les personnes intéressées pour faire vivre et grandir ce jardin. La matinée s'est terminée avec des rafraîchissements autour d'une table, à l'ombre.

Article « La Dépêche »



Exemple de parcelle

ACTUALITES

NOTE DE BIEN VIVRE ENSEMBLE



Une note de « bien vivre ensemble » a été distribuée au courant de l'année afin de rappeler les bons gestes ainsi que les règles de civisme qu'il incombe à chacun de respecter.

Bien vivre ensemble à Cahuzac 

Quelques rappels de bon sens

Pour rappel


Les feux de plein air ne sont autorisés que pour les exploitants agricoles ou forestiers ainsi que l'écobuage (pour les particuliers - brûlage des déchets verts), avec demande d'autorisation auprès du maire, sur certaines dates et selon certaines conditions indiquées par la Préfecture.


La divagation libre notamment des chiens est interdite sur la commune. La tenue en laisse est obligatoire en ville, assortie pour les chiens de catégorie 1 et 2, du port d'une muselière. Les animaux carnivores domestiques (chiens, chats, furets...) doivent être identifiés par tatouage ou puce électronique.


Si vous subissez l'invasion du moustique tigre, merci de contacter la mairie. Pensez à éliminer toutes les eaux stagnantes et couvrir les récupérateurs d'eau et bidons.


Le respect du Code de la route s'applique à l'ensemble de la Commune. Il est demandé de respecter strictement les indications de vitesse s'appliquant dans le centre-bourg comme dans les différents quartiers et hameaux de la commune.

Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. Au terme de la loi, toute personne qui se trouve en possession de déchets est responsable de leur gestion.

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour la lutte contre les dépôts sauvages.

Merci de nous prévenir si vous êtes témoins de dépôt sauvage !

ACTUALITES



AIRE DE JEUX : DU NOUVEAU !

Suite aux dégradations qu'avait subi le toboggan de l'aire de jeux, il avait été décidé de le remplacer. D'autres jeux ont également été remplacés, et un jeu de grimpe type « araignée » a été ajouté.

LES ENFANTS
SONT PLACÉS SOUS
LA RESPONSABILITÉ
DE LEURS PARENTS



Afin de veiller à la sécurité des enfants, l'ajout de dalles amortissantes a également été décidé.

Nous vous rappelons que les enfants sont placés sous la responsabilité des parents.

L'USAGE DES JEUX EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ AUX ENFANTS DONT LES AGES D'UTILISATION AUTORISÉS FIGURENT SUR CHACUN DES JEUX



CHATIPI : POINT 2025

Recherche
bénévoles !

Nous avons réuni le groupe de nourrissage des chats errants en octobre dernier. **Pour rappel**, ce sont des bénévoles, ils sont quatre actuellement. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à contacter la Mairie. Comme cela avait été décidé lors de la réunion de l'année précédente, nous avons réalisé un passage dans la haie et un sentier jusqu'à l'entrée du Chatipi pour faciliter les allers-retours des bénévoles. De plus, l'un d'eux a réalisé de petits aménagements supplémentaires : système de bouteilles glacées par temps chaud, loquet à la porte grillagée pour l'accrocher en période de sécheresse, support de dérouleur d'essuie tout, il en a été félicité et remercié. D'autre part, un éclairage à Leds va être installé. Le chalet, mis en place au début de l'été 2021 s'abîme avec le temps, nous allons acheter de la lasure que les bénévoles proposent de passer sur les parois extérieures du Chatipi. Les stérilisations continuent grâce à notre partenaire : l'association « le chat du Sor » de Sorèze et le contrat que nous avons avec « 30 millions d'amis ». Le décompte 2025 arrêté au 8 octobre dernier fait état de 3 femelles stérilisées, 3 mâles castrés, et 17 adoptions de chatons. Pour 2026, ce contrat sera reconduit et une demande sera également faite à la fondation Brigitte Bardot. Vous pouvez également aider en effectuant des dons (à « Le chat du Sor » défiscalisé à partir de 20 euros)

Nous en profitons pour rappeler aux propriétaires de chats que l'identification par puçage ou tatouage est obligatoire et la stérilisation fortement recommandée.

ÉDITO EHPAD KORIAN LA MAISON D'EMILIENNE - ANNÉE 2026

L'année 2025 a été marquée par de nombreux projets favorisant l'ouverture de l'EHPAD sur le village et le renforcement du lien social. Parmi les temps forts, la création du jardin partagé à Cahuzac, la participation à la fresque murale dans le cadre de l'événement Arts Vagabonds, l'ouverture d'une boîte à livres avec un don de livres de la librairie Graffiti relayé par l'association Les Encrés Tarnais, ainsi que la collaboration avec l'ESAT Chantecler, porteur du projet "Vesti Mobil", ont permis de multiplier les échanges et les moments de partage entre les résidents et les acteurs locaux.

En 2026, cette dynamique se poursuivra à travers de nombreux projets d'animation visant à favoriser le bien être, l'expression et l'épanouissement des résidents. Sorties et loisirs extérieurs, journées intergénérationnelles renforcées, médiation animale, atelier artistiques et participation à des projets culturels inter-EHPAD et départementaux viendront rythmer l'année, tout en maintenant un lien fort avec la commune et ses partenaires.

L'équipe de l'EHPAD La Maison d'Emilienne remercie l'ensemble des professionnels, bénévoles et partenaires pour leur engagement au quotidien.

Nous remercions également la mairie pour son soutien constant et notamment pour sa participation annuelle aux cadeaux de Noël offerts aux résidents, un geste très apprécié qui contribue à la convivialité et à la magie de ces moments de fête.

L'équipe de La Maison d'Emilienne .



ACTUALITES



AMÉNAGEMENTS DES POINTS DE REGROUPEMENT DE BACS POUBELLES

Après l'aménagement du point de regroupement des bacs poubelle proche du cimetière effectué en 2024, nous avons poursuivi les travaux en 2025 sur les deux autres points. À la Janardarié, les vieilles planches ont été enlevées et remplacées par un occultant identique à celui de l'abri poubelles du cimetière posé au-dessus de la murette. En ce qui concerne le local du lotissement, après avoir légèrement déplacé le composteur collectif, la plateforme bétonnée a été agrandi et un occultant identique aux deux autres a été posé. L'agrandissement a permis de déplacer le conteneur à verre à l'intérieur de l'aménagement pour une meilleure esthétique.



LOCAL LOTISSEMENT

LA JANARDARIÉ





REGARDONS ENSEMBLE LE CONTENU DES SACS NOIRS DÉPOSÉS DANS LES BACS A ORDURES MENAGERES

Dans l'année, chaque habitant du SIPOM jette 167kgs d'ordures ménagères (les sacs noirs). Si toutes les consignes étaient respectées par tous, ce sont seulement 72,5kgs qui s'y trouveraient. Hélas, on y trouve encore 2.8kgs de verre, 54,40kgs de déchets alimentaires, 31,80kgs d'emballages et papiers, et 4,6kgs de textiles et chaussures. Quel dommage !!!

Si tous ces « intrus » étaient déposés au bon endroit, la TEOM (taxe enlèvement des ordures ménagères) s'en trouverait fortement allégée.

En effet, certains gestes sont pourtant très simples :

Il y a 3 conteneurs à verre sur la commune prêts à recevoir les emballages en verre.

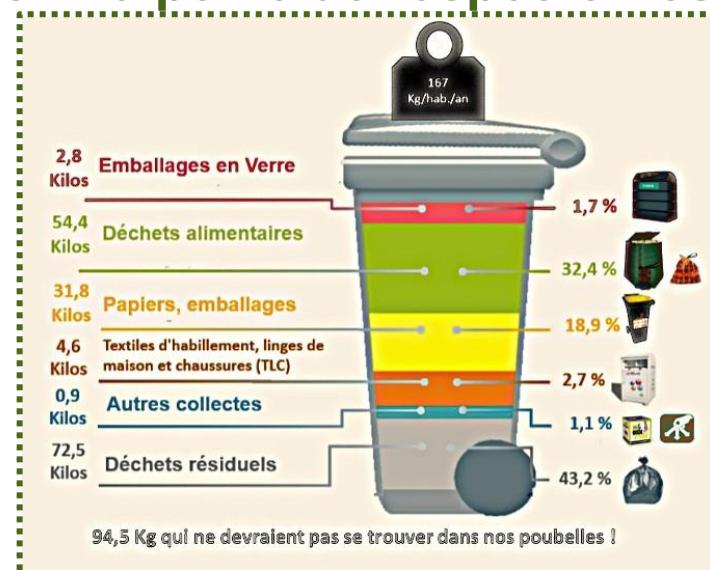
Pratiquement toutes les habitations de la commune ont un jardin et donc la possibilité d'y installer un **composteur** pour les déchets alimentaires. Les composteurs individuels sont mis à disposition par le SIPOM et un agent vient l'installer dans votre jardin sur rendez-vous. Le composteur collectif du lotissement des vignes est aussi à la disposition des habitants de ce quartier.

Les emballages et papiers doivent rejoindre les bacs jaunes, en vrac, non compactés et non emboités et non enfermés dans des poches. (Exemple : les grands sacs plastique de croquettes pour chats ou chien sont à mettre dans le bac jaune, mais vides. Ils ne doivent en aucun cas servir de contenant pour d'autres emballages sinon, c'est l'ensemble sac plus contenu qui est une erreur de tri, autrement dit un tri qui ne sert à rien mais dont le traitement est facturé deux fois).

Quant aux textiles et chaussures, ils peuvent être donnés à des associations ou déposés dans la borne à textile près du cimetière.

Pour donner un ordre de grandeur : le prix de traitement d'une tonne d'emballages et papiers bien triée est de 20 euros HT alors que pour une tonne d'ordures ménagères (sacs noirs), c'est 200 euros HT.

Ça vaut vraiment la peine de respecter les consignes !



CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025



Le 19 janvier dernier Alexia BOUSQUET, maire de la commune, entourée de son Conseil Municipal, a reçu Monsieur Michel BENOÎT, Conseiller Départemental du Tarn et, Madame la Sénatrice du Tarn, Marie-Lise HOUSSEAU. Tous ensemble ont présenté leurs vœux aux habitants de la commune.

L'occasion aussi de faire un point sur les projets ayant eu lieu et ceux en cours : La réhabilitation de deux logements communaux, la rénovation du parc lumineux de la commune, la mise en place de bornes de recharges électriques, l'acquisition d'un terrain et hangar à l'entrée du village...

Ce moment de convivialité auquel **les habitants de la commune sont tous conviés chaque année**, s'est terminé avec le partage de la traditionnelle galette des Rois.

CAHUZAC

Des vœux à trois voix

Entourée d'une partie d'élus municipaux, Alexia Bousquet, maire a présenté ses vœux aux habitants du village.

L'occasion de faire un bilan des réalisations de l'année écoulée : réhabilitation des deux logements communaux, rénovation du parc lumineux, implantation d'une borne de recharge électrique, aménagement de quatre jardins partagés, acquisition d'un terrain et hangar à l'entrée du village pour ne citer que les réalisations les plus marquantes. Pour l'année qui commence, de nombreux projets sont à l'étude, en particulier la mise aux normes de la station d'épuration et la modification du projet de la Borie



Le groupe des élus./ DDM

Grande.

À son tour, Michel Benoit, con-

seiller départemental a présenté ses vœux et mis l'accent sur les

difficultés à construire un budget et à se projeter dans la conjoncture nationale actuelle. Il a assuré que la priorité du conseil départemental est de continuer à aider et subventionner les petites communes.

Marie Lise Housseau, sénatrice a conclu ces interventions en souhaitant le meilleur aux habitants de Cahuzac. Malgré ses déplacements à Paris pour siéger au Sénat, sa permanence se trouve à Sorèze, ce qui lui permet de rester connectée au territoire et à ses habitants.

Comme de coutume, le partage de la galette a permis un moment d'échange convivial pour terminer l'après-midi.

COMMÉMORATIONS

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a été présentée cette année par Madame PAGÈS, seconde adjointe et Monsieur LEDOUX, premier adjoint de Madame le Maire.

Comme tous les ans, cette manifestation a été suivie d'un apéritif convivial.

La commune remercie toutes les personnes ayant été présentes pour l'occasion, et tout particulièrement le détachement de pompiers présents pour cette journée de commémoration.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le texte de Madame Catherine VAUTRIN, Ministre des Armées, a été lu par notre Maire.

« Le 11 novembre, la France écoute battre son cœur. Elle se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix. »

Une gerbe a été déposée au monument aux morts, suivi d'un moment de recueillement et de silence.



Ce moment solennel a été suivi d'un apéritif convivial

CÉRÉMONIES ET FESTIVITÉS

FÊTE DU VILLAGE 2025



La fête du village a eu lieu le samedi 5 juillet dernier et a permis une nouvelle fois de rassembler petits et grands. Les températures agréables ont permis de réaliser toutes les activités extérieures proposées dans les meilleures conditions.

Au programme, il y avait : du basket (animé par l'association de Basket Revel-Saint-Ferréol), mais aussi du tir à l'arc (stand animé par l'association des archers de Berniquaut).

En fin d'après-midi, la remise des récompenses ainsi qu'un apéritif dinatoire offert par la mairie, ont ouvert la soirée. Divers food-trucks et la buvette étaient proposés afin de satisfaire les appétits et de prendre un verre en dansant sur les tubes diffusés par DJ Scarlett.

Nous remercions vivement les organisateurs, les associations et les food-trucks présents ainsi que DJ Scarlett pour la réussite de cette 2^{nde} édition de la fête communale !

Merci également à tous les participants qui ont permis le succès de cette dernière.

Nous recherchons des volontaires pour créer une association afin de reprendre l'organisation des fêtes. Faites-nous signe si vous êtes motivés !



MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

ARTS VAGABONDS

Cahuzac faisait partie intégrante de l'édition 2025 du festival « Arts Vagabonds ». Erick Massé, peintre et graffeur a réalisé une fresque sur le thème de l'eau au niveau du local technique, à côté du cimetière communal. Certaines de ses œuvres étaient exposées au sein de l'église, mais d'autres artistes étaient aussi présents, notamment Sébastien ROUANET, ébéniste local. La maison de retraite a également pu exposer certaines créations des résidents.



VIE ASSOCIATIVE

Le dimanche 12 octobre 2025, la **Fédération des Routes du Verre** avait organisé un loto qui a rencontré un franc succès ! De nombreux lots étaient à gagner et il y a eu pas mal de participants !

La vie associative et les manifestations font vivre le village. Si vous avez des projets et des initiatives, n'hésitez pas à nous en faire part !

CÉRÉMONIES ET FESTIVITÉS



06 DÉCEMBRE 2025 : NOËL DES ENFANTS

Le Noël des enfants de la commune a eu lieu cette année le 06 décembre. L'occasion de réunir petits et grands, parents et grands-parents autour d'ateliers de décoration et ce, toute la journée durant !

Le matin, les enfants ont peint les décors qui seront accrochés dans la commune tous les futurs Noël !

L'après-midi, les enfants ont pu créer des couronnes et centres de table à emporter chez eux. Comme tous les ans, le Père-Noël est ensuite venu distribuer les cadeaux et un goûter a eu lieu pour clôturer la journée.

Nous remercions vivement tous les participants ayant permis le succès de cette journée !



14 DÉCEMBRE 2025 : NOËL DES AINÉS

Les ainés de la commune ont pu se régaler d'un repas préparé par le traiteur Ô CANTOU. Beaucoup de participants et participantes sont venus partager ce moment de convivialité. La visite de la crèche de l'église préparée par Madame BOUSQUET et Madame GALAUP a également eu lieu. Patrick DESEUCHE a également participé en confectionnant l'étable où les santons ont été installés. Nous les remercions chaleureusement pour cette belle préparation.



La crèche visible à l'église



LE SUCCES DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE

Cette année, pas moins de 10 réservations de notre salle des fêtes ont eu lieu.

Merci de l'intérêt que vous manifestez pour cette dernière !

Mais notre salle des fêtes a besoin d'un rafraîchissement. Des travaux de réfection des peintures intérieures sont prévus.

Aussi, face aux diverses demandes reçues cette année de la part des professionnels, le Conseil Municipal a choisi d'étendre la location de la salle des fêtes aux entreprises communales et hors commune, moyennant une participation financière.

La durée de location et la tarification accordée aux particuliers ont également été revus.

Ainsi, il sera possible de louer la salle des fêtes 2 ou 3 jours sous forme d'option :

- La somme de **100 € *** devra être réglée avant la prise de possession des locaux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**, il sera encaissé après la location. *(tarif pour une location sur 2 jours, par exemple : du Samedi au Dimanche inclus, avec une remise des clefs le vendredi à 18h).
- **OPTION 3 JOURS :** Si le locataire souhaite louer la salle des fêtes un jour supplémentaire, soit pour une location de 3 jours (vendredi, samedi et dimanche inclus, avec une remise des clefs le jeudi soir 18H), la somme de 50€ sera à ajouter au montant de la location de base, soit un montant total de 150€ les 3 jours.



- **La location pour les particuliers :** Nous rappelons que l'usage de la salle des fêtes est exclusivement réservé aux particuliers résidant à Cahuzac.
- La location de la salle par des habitants **pour des tiers hors village** est interdite, et toute dégradation sera facturée à l'administré ayant fait la location.
- Nous rappelons également que la délivrance d'une attestation de responsabilité civile à jour, au nom de l'administré, aux dates de la location est obligatoire.

ÉCOLE ET SCOLARITE

ÉCOLE DE SOREZE



TARN - OCCITANIE

SORÈZE
Saint-Ferréol

Le dernier conseil d'école (pour l'année 2025), a eu lieu le 04-10-2025. Étaient présentes, Madame Emeline PAGÈS et Madame Martine BOUSQUET.

EFFECTIFS : 167 élèves pour la rentrée 2025-2026 répartis comme ce qui suit :

21 TPS-PS | 22 PS-MS | 21 GS | 20 CP | 19 CE1 | 21 CE2-CM1 | 21 CE2-CM1 | 22 CM2

➤ Possibilité de perdre une nouvelle classe à la rentrée prochaine.

PROJETS :

Différents projets sont en cours ou à venir pour cette année scolaire 2025-2026. En voici quelques-uns :

- Concours d'écriture sur le thème du voyage
- Projet départemental de danse avec une représentation fin mai 2026
- Projet renouvelé à l'Ehpad de Sorèze et adapté à l'Orival avec des activités arts plastiques, cuisine, sportives (pétanque, motricité).
- Projet Emile (Enseignement matière intégration langue étrangère) ; c'est l'anglais au quotidien dans les activités scolaires (souvent autour du sport).

TEMPS FORT :

L'école a été mise à l'honneur à l'occasion du concours des écoles primaires de la Communauté de Communes organisé par Sorèze In Libris - Salon du Livre. 14 classes des différentes écoles ont participé au concours.

➤ Spectacle des CE1 à CM2 le **16-04-2026** à l'Abbaye Ecole de Sorèze.

TRAVAUX ECOLE :

- Installation de portails sécurisés en octobre 2025.
- Visio aux entrées x3 (2 côtés portillons parc et 1 côté portail)
- Installation de panneaux insonorisant à la cantine, baisse de 40% de décibels

TRANSPORTS.



Nous vous rappelons que la commune assure les transports vers différents établissements scolaires faisant partie du secteur desservi par la FEDERTEEP (Ecole maternelle et primaire de Sorèze, Collège Madeleine Cros de Dourgne, Lycée Vincent Auriol de Revel). Les inscriptions ont lieu en Juillet de chaque année. Pour les autres demandes de transport, il convient de se rapprocher des réseaux LIO.



DOSSIER : RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF & DE LA STEP

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE LA STEP, DÉFINITION DU BESOIN

Comme nous l'évoquions dans le dernier bulletin municipal, les autorités compétentes ont alerté la commune sur la vétusté et la nécessité de mise aux normes de la station d'épuration (qui permet le traitement des eaux usées).

À partir de ce constat, la commune s'est engagée dans une étude pour la réhabilitation de la station et des réseaux depuis 2023 qui donnera lieu à la passation d'un marché pour lancer les travaux.

Ces gros travaux sont essentiels pour l'avenir et financés à hauteur de 80% par le Département du Tarn et l'Agence de l'eau. Pour rappel, la compétence assainissement devrait être reprise par la Communauté de Communes en 2026.



- **L'assainissement**
 - ⇒ Traiter les eaux usées (conformité des systèmes d'assainissement)
 - ⇒ Assurer des rejets de qualités (contrôles, conventionnement avec les industriels...)



FIN 2025 : OU EN SOMMES-NOUS ?



En ce début d'année 2025, le cabinet DEJANTE que nous avions mandaté pour l'étude, nous a livré la maquette finale de la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif et de la STEP (station d'épuration).

Une réunion publique animée par des interlocuteurs du Département du Tarn ayant suivi le projet, a été proposée aux habitants concernés de la commune le 22 octobre dernier afin de pouvoir leur faire part d'une synthèse du déroulement du projet, échanger sur les enjeux et la révision du zonage de l'assainissement collectif.

Un échange type question-réponses a clôturé la réunion.





ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CAHUZAC
Révision du zonage d'assainissement

D'un point de vue légal pour ce type de gros travaux, une enquête publique doit être ouverte, et a eu lieu du 24 novembre au 08 décembre inclus.

La nécessité de l'enquête publique était d'informer concrètement de l'enjeu de ces travaux tant au niveau communal, qu'au niveau « privé » des intéressés, mais aussi de pouvoir poser toutes les questions nécessaires au commissaire enquêteur en charge de l'enquête.

Ce dernier a assuré deux permanences à la mairie le samedi 29 novembre de 09h30 à 11h30 et, le lundi 08 décembre de 15h à 17h.

Malgré la communication de sa présence (*affiches sur la commune, annonces Journal d'Ici, La Dépêche, le site Internet de la mairie et, Voisins Vigilants*), aucune question relative à la révision du zonage de l'assainissement collectif n'a été reçue en mairie ou ne lui a été adressée.

ET APRES ?



1. À l'issue de l'enquête publique :

Analyse des avis et observations : sur la base du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, il conviendra d'apporter des réponses aux observations formulées, en précisant celles qui sont prises en compte et, le cas échéant, en motivant les raisons de leur non-prise en compte.

- Ajustement éventuel du projet, si cela s'avère nécessaire au regard des conclusions de l'enquête.
- Délibération d'approbation du zonage par le conseil municipal.

2. Une fois le zonage approuvé :

- Affichage de la délibération,
- Transmission au contrôle de légalité (préfecture),
- Mise à disposition du dossier auprès du public.

Une fois l'ensemble de ces démarches réalisées, les opérations prévues au schéma pourront être mises en œuvre. À ce stade, un programme de travaux devra être défini et une consultation engagée afin de sélectionner un maître d'œuvre.



FIBRE

Madame la Maire accompagnée de ses deux adjoints, Monsieur LEDOUX, et Madame PAGÉS (référente du sujet fibre de la commune), ont rencontré les interlocuteurs (Tarn Fibre et XP-Fibre), lors du salon des maires et élus locaux du Tarn (SMELT) qui a eu lieu en octobre dernier.



LE POINT SUR LA SITUATION

COMMUNE CAHUZAC | OBJECTIF : 109 PRISES | DÉPLOYÉES 109 = 100% :

Le taux de pénétration est de 39% ce qui traduit un taux de raccord faible : **peu de gens se raccordent à la fibre.**

La priorité d'installation par XP-Fibre est donnée aux 28 communes du Tarn faisant partie du lot n°4 concernant le retrait-arrêt du cuivre fin 2025.

Ces communes doivent être entièrement fibrées car une fois le réseau cuivre éteint elles n'auront plus de téléphone, ni Internet.

Il faut donc mobiliser la population à se diriger petit à petit vers la fibre pour éviter un effet « entonnoir ».

➔ 2 TYPES D'ÉCHEC RACCORDEMENT PRINCIPALEMENT RENCONTRÉS :



- 1- Rendez-vous client non honoré / Manque infrastructure complexe/ Création ticket incident par opérateur commercial (Orange, Sfr, Bouygues/ Processe de raccordement complexe.
- 2- Problème de mutation – Route optique – Déplacement de raccordement – Poteau/PBO – Procédure entre OC (Opérateur commercial/fournisseur accès) ET OI (opérateur infrastructure) : l'administré ne fait rien, c'est entre les OC et OI qu'ont lieu les échanges.

Dans tous les cas, s'il y a échec pour un manque d'infrastructures il n'y a pas de travaux de prévus avant fin 2026.

À partir de 2026, TARN FIBRE/XP FIBRE fera un état des lieux : commune par commune. Le responsable collectivité se rendra sur Cahuzac, nous ferons le tour du village, nous espérons être programmés au printemps 2026.

Un registre « incidents rencontrés » pour le sujet fibre sera disponible à la mairie. Cela permettra de faire remonter les problèmes rencontrés à l'interlocuteur.

Ce n'est qu'à ce moment que les travaux auront lieu, en fin d'année : ajout de poteaux, tranchées, ajustement hauteur câble (tant que ça fonctionne même s'ils sont au sol, ils y restent, pas d'intervention).

Tout est déjà signalé sur la commune.

➔ EN ATTENDANT PAS DE RACCORDEMENT POUR TOUS LES FOYERS CONCERNÉS PAR CES ÉCHECS DE RACCORDEMENT



• LES MAISONS NOUVELLES :

Les maisons nouvelles seront raccordées car il existe un « droit du terrain », il y a donc obligation de connexion. (Voir procédures sur XP-Fibre pour élu et particulier - VOIR BULLETIN MUNICIPAL 2024).

Si certains administrés ne veulent pas attendre, il y a la possibilité d'installer les poteaux eux-mêmes via une entreprise privée **à leur frais**.

Attention, faire une déclaration de travaux en mairie.



La priorité est donnée aux communes du lot dont le retrait du cuivre est le plus imminent.

Il faut inciter les habitants à se manifester ou à tenter des raccordements avant le mois de Mars 2026 pour avoir un maximum de retours.

• AVEC ABSENCE D'INFRASTRUCTURE :

Les habitants qui seraient face à des échecs de raccordement pour absence d'infrastructure, poteau, tranchée, il convient qu'ils lancent la procédure complexe via leur OC dans un premier temps, et qu'ils nous nous préviennent, dans un second temps.

➔ Nous tiendrons un dossier pour la venue de XP FIBRE EN 2026 en mairie.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES INFOS DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES !

Le rapport d'activité 2024 est disponible à la lecture sur le site de la Communauté de Communes (Aux sources du Canal du Midi), ou via le lien : <https://www.revel-lauragais.com/publications/>

Les sujets évoqués sont les suivants :

Les participations 2024	3
L'attractivité touristique et le site de Saint-Ferréol	4
Service Petite Enfance	7
Service Enfance	9
La Convention Territoriale Globale (CTG) en 2024	11
Le développement économique	12
Emploi	14
Le Contrat Local de Santé (CLS)	15
Urbanisme, service commun d'instruction du droit des sols	16
Service commun de la commande publique	18
Le site de la Montagne Noire	20
Administration générale et Ressources humaines	21
Assainissement Non Collectif	23
Gestion et entretien du patrimoine et Aires d'accueil des gens du voyage	24
Annexe I : Délibérations, décisions et arrêtés du Président	25
Annexe 2 : Bilan financier 2024 budget principal et Budgets annexes	31

Le projet de territoire approuvé en 2022, se décline en 4 orientations stratégiques.

Ces 4 orientations intègrent de façon transversale 3 axes fondamentaux :

- DÉVELOPPEMENT DURABLE,
- ACCÈS AU NUMÉRIQUE,
- INCLUSION,

pour donner un avenir respectueux du cadre de vie à notre territoire.



LE PLUI : UNE RÉVISION EN COURS

Une procédure de modification simplifiée du PLUi est engagée en vue de permettre la réalisation de plusieurs objectifs :

- Rectifier des erreurs matérielles des règlements écrit et graphiques qui modifient les règles applicables, notamment réajuster des limites de zones en cohérence avec l'occupation du sol ;
 - Rectifier des erreurs matérielles relatives à la forme ou à des compléments d'informations sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les règlements écrit et graphiques, le rapport de présentation et la traduction réglementaire ;
 - Ajouter des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination ;
 - Ajuster le règlement écrit, les plans des règles graphiques associés et le zonage, notamment pour reformuler et préciser des règles sujettes à interprétation
 - Confirmer le respect des dispositions de la loi Montagne pour les zones Nrf
- Mettre à jour et compléter les annexes du PLUi



L'EAU : LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LA COMMUNE



Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui



REFUS DE CONTROLE : ATTENTION AUX PENALITES !

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31 en charge de la compétence d'assainissement non collectif, est confronté à des « refus de contrôle » par des usagers. Ces refus entraînent des frais conséquents quant à la gestion des déplacements pour rendez-vous non-honorés, des relances chronophages, des études juridiques, la mobilisation d'agents assermentés ou d'élus aux pouvoirs de police.

Aussi, le Conseil Syndical a délibéré et a rendu un avis favorable aux dispositions :

[\(La délibération et le nouveau règlement sont disponibles sur le site : <https://reseau31.fr>\)](https://reseau31.fr)

Sont appelés « refus de contrôles », les actions suivantes :

- refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif,
- absences aux rendez-vous fixés (à partir du 2^{ème}).
- report abusif des rendez-vous fixés (à partir 4ème report max)

Afin de lutter contre ces comportements, Réseau31 a décidé de renforcer ses règles d'intervention en modifiant son règlement de service à l'article 26 à savoir :

- la définition des refus de contrôle
- fixer une date butoir de report à savoir un an à compter de la date du 1er rendez-vous fixé.
- la création d'une pénalité dès le 1^{er} refus caractérisé dont le montant correspond à la redevance A.2.1 majorée de 400%

Après avis favorable de la Commission Assainissement Non-Collectif, le Conseil Syndical de Réseau31, réuni le 12 décembre 2024, a approuvé l'application de cette mesure coercitive par modification du règlement du service et décidé de son application à compter du 1^{er} janvier 2025.



OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES



Le formulaire est disponible au lien ci-dessous :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>

Signalez votre absence à la gendarmerie locale

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

LE DON D'ORGANES :

CAHUZAC, VILLAGE PARTENAIRE

« *En parler de son vivant, c'est les soulager lors de l'entretien* ».



. En France, nous sommes tous présumés donneurs d'organes et de tissus. Si l'on s'y est opposé, il faut s'inscrire sur le registre national du refus ou en parler à ses proches. En effet, la loi prévoit que les équipes médicales consultent les proches pour recueillir une éventuelle opposition du défunt.

Un simple « OUI » peut sauver jusqu'à 7 vies.

. Le don d'organe concerne les reins, le foie, le cœur, les poumons, le pancréas et l'intestin. D'autres tissus comme la cornée, la peau les valves cardiaques ou les tendons peuvent aussi être greffés.

. Il est possible de choisir les organes que l'on souhaite donner.

Pour en savoir plus : <https://www.dondorganes.fr>

VIE PRATIQUE



VOISINS VIGILANTS



Le Conseil Municipal a décidé de soutenir le dispositif en devenant Mairie Vigilante et Solidaire.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre la Mairie, les forces de l'ordre et les Voisins Vigilants et Solidaires.

Permet aussi de se tenir informé des évènements en cours ou à venir sur la commune, en temps réel.

Nous vous invitons à vous y enregistrer, ainsi vous ne manquerez pas les actualités et évènements de votre commune mais aussi, les alertes de vos voisins.

Il s'agit d'une simple application pouvant être installée sur votre téléphone en scannant ce QR Code avec votre GSM :

Tous les renseignements nécessaires sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.



Si toutefois vous rencontrez un problème ou vous n'arrivez pas à installer l'application, n'hésitez pas à venir en Mairie aux heures d'ouverture afin que nous vous y aidions.

Évènements sur notre commune :

Madame le Maire a eu le plaisir d'officialiser un PACS.



Nous accueillons également 6 nouveaux bébés sur la commune !



Les numéros de téléphone utiles :

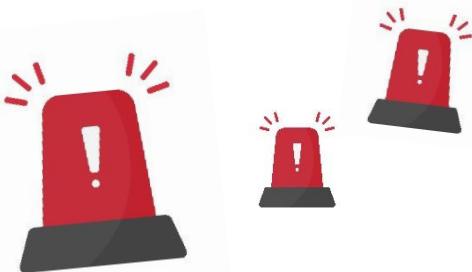
- | | |
|-------------------------------|----------------|
| • Pharmacie de garde : | 39 37 |
| • EDF (dépannage) : | 09 72 67 50 81 |
| • Pôle Emploi Castres : | 39 49 |
| • CPAM Castres : | 36 46 |
| • CAF Castres : | 08 20 25 81 10 |
| • Communauté des Communes : | 05 62 71 23 33 |
| • SIEMN (Syndicat des Eaux) : | 05 63 82 54 82 |
| • SIPOM : | 05 62 71 22 83 |
| • TRIFYL (déchèterie) : | 05 62 71 32 91 |

Médecins le weekend et les jours fériés : 3966



VIE PRATIQUE

POUR LES URGENCES



Numéros d'urgence

15
SAMU

17
Police secours

18
Sapeurs-pompiers

112
Appels d'urgence européen

115
Hébergement d'urgence

119
Enfance maltraitée

196
Secours en mer

3919
Violences conjugales

3018
Harcèlement scolaire

114
par SMS pour les personnes malentendantes



LOCALISATION DES DEFIBRILATEURS SUR LA COMMUNE

- Point de lecture, devant la mairie -----→
- Maison de retraite – EHPAD Maison d'Émilienne
- SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) – Clinique le Château



DEVENEZ UN « BON SAMARITAIN » pour aider les pompiers du Tarn à sauver des vies avec Staying Alive ●●● application gratuite.

<https://www.bon-samaritain.org/>

En relation avec les services d'urgence, l'application permet :

- de faire appel à des secouristes capables d'intervenir sur des arrêts cardiaques en attendant l'arrivée des secours (sapeurs-pompiers, équipes médicales).
- de rechercher les défibrillateurs les plus proches et de signaler l'emplacement de nouveaux défibrillateurs

En s'inscrivant, les secouristes ou « bons samaritains » peuvent alors être alertés dès lors qu'ils se trouvent à proximité d'une victime en arrêt cardiaque et participer à la chaîne des secours en pratiquant un massage cardiaque ou en allant chercher un défibrillateur. 1200 volontaires sont déjà inscrits dans le Tarn.

Comment cela fonctionne ?

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte !

Lorsque les secours sont appelés pour un arrêt cardiaque, ils peuvent déclencher l'application Staying alive qui géolocalisera et sollicitera les bons samaritains enregistrés à proximité.

La personne qui acceptera la mission sera guidée pour intervenir auprès de la victime en attendant l'arrivée des secours.

En France, les arrêts cardiaques sont responsables de 50 000 décès chaque année.

Le taux de survie est inférieur à 10 %. Même lorsqu'il n'est pas fatal, au-delà de 4 minutes, l'arrêt cardiaque entraîne des séquelles très handicapantes.

Sachant que le temps moyen de réponse des secours est de plus de 10 minutes, l'action des bons samaritains, susceptibles d'arriver sur place avant les secours, peut permettre de sauver des vies.

ANNONCES, DIVERS

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Les habitants de Cahuzac, adultes et enfants, ont accès à la bibliothèque municipale de Sorèze :
(5, rue des écoles 81540 Sorèze)



Horaires d'ouverture en période scolaire :

Mardi de 17H15 à 18H45
Jeudi de 17H15 à 18H45

Horaires d'ouverture durant les vacances scolaires :

Le 1er Mercredi des vacances de 9H à 12H

RELAIS PETITE ENFANCE

Une antenne avec une interlocutrice dédiée à été ouverte à la Communauté de Communes afin de réceptionner les demandes de garde destinées au 0-3 ans :

Mme Jennyfer Gauthier
07 50 64 12 74 | rpe@revel-lauragais.com

PCS : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



C'est quoi ? C'est un plan établit par chaque commune, et PROPRE à chaque commune, obligatoire, permettant la gestion de crises découlant d'évènements divers (inondations, épidémies...)

Il n'est déclenché que lorsque survient un évènement listé par la commune.

Nous avons besoin de VOUS !

Dans chaque commune, et pour chaque action du PCS, une liste de référents est établie. Cependant, la constitution d'une réserve citoyenne demeure essentielle pour la gestion de ces crises. Il est demandé à chaque commune d'établir la sienne.

Si vous êtes intéressé, **MANIFESTEZ-VOUS AUPRES DE LA MAIRIE.**

**France
services**

Le saviez-vous ?

La majorité de vos démarches administratives se font toutes en ligne via le portail :

<https://www.service-public.gouv.fr/>

Si vous rencontrez un problème pour faire vos démarches, ou pour toute question, vous pouvez vous rapprocher des centres **France Service à Dourgne**.



1 bis Place Jean Bugis 81110 Dourgne France



05 63 50 15 13

VOUS AVEZ UN PROJET
construction
réhabilitation
extension
aménagement

**Conseil
gratuit**
en architecture
en paysage

Rencontrez un architecte conseiller ou un paysagiste conseil du CAUE du Tarn et obtenez un conseil gratuit, un regard professionnel objectif et indépendant.

05 63 60 16 70

81

Tarn

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Conseils en architecture et en paysage sur :

- implantation, orientation, adaptation au terrain
- construction, rénovation, aménagement d'un terrain
- création de nouvelles ouvertures, harmonisation des façades
- valorisation des espaces extérieurs, cour, jardin
- étapes essentielles pour réussir un projet
- rôle des professionnels de la construction, ...

Prendre le temps d'un conseil, que votre projet soit ambitieux ou plus modeste, en secteur urbain ou rural, c'est une heure de rendez-vous personnalisé avec un architecte conseiller ou un paysagiste conseil sur Albi ou dans nos permanences délocalisées.

Pas de visite sur le terrain, pensez à apporter tous les documents utiles aux échanges sur votre projet (photos, plans, ...).

ANNONCES, DIVERS

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : Les résultats sont arrivés !

La campagne de recensement de la population 2025 s'est déroulée l'an dernier du 16 janvier au 22 février 2025. Nous remercions encore vivement Monsieur DESEUCHE qui a permis le bon déroulement de cette enquête. Les résultats seront communiqués sur le site de l'INSEE dès ce début d'année 2026.

CARTE D'IDENTITÉ

Pour rappel, et selon la situation, la carte d'identité est valable 15 ans.
Si vous devez la refaire, vous devez prendre RDV :

-> **À la mairie de Revel, munis des documents demandés.**

Il vous également possible de faire les démarches anticipées via le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demandes-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-d-identite>

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement

 Le recensement des jeunes Françaises et Français auprès des mairies de leur domicile est une démarche obligatoire qu'ils doivent effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Une fois cette obligation accomplie le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à journée défense et citoyenneté (JDC).

➤ Munissez-vous d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

PS : L'âge minimal d'apprentissage dit anticipé à la conduite est désormais fixé à 15 ans (Décret du n° 2014-1295 du 31/10/2014) et n'est pas concerné par l'obligation de recensement qui reste fixé à 16 ans.

CITOYENNETÉ



Les élections municipales se tiendront les dimanches 15 (1er tour) et 22 mars 2026 (2e tour).

Avant de pouvoir voter, il est essentiel d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Voici les délais à retenir :

- Date limite standard : inscription possible jusqu'au vendredi 6 février 2026.
- Cas particuliers (inscription décalée possible jusqu'au 5 mars 2026)

Il est possible de vérifier votre inscription électorale ou de vous inscrire grâce à l'application FranceConnect ou à partir de votre compte Service-Public.fr en fournissant

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- En mairie, avec les mêmes documents et le formulaire **Cerfa n° 12669*02**.

→ Informez vos proches, notamment les jeunes devenus majeurs ou ceux ayant déménagé récemment : l'inscription n'est pas automatique.

→ Rappelez que sans inscription, on ne peut pas voter.

→ Voter par procuration : **Vous ne pouvez pas être présent le jour du scrutin ?**

Il est possible de confier votre vote à une personne de confiance grâce à la procuration électorale. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à toute personne inscrite sur les listes électorales en France, quelle que soit sa commune de rattachement. Votre mandataire (la personne qui va voter à votre place) devra se déplacer dans le bureau de vote dont vous dépendez pour voter par procuration pour vous.

Un même mandataire pourra être porteur, au maximum :

- soit d'une seule procuration établie en France
- soit d'une procuration établie à l'étranger et d'une procuration établie en France
- soit de deux procurations établies à l'étranger.



Pour voter, pour devez obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo (CNI, carte vitale, passeport...). La carte électorale est conseillée mais non obligatoire, même en cas de perte, vous pouvez voter avec un document d'identité à jour.



La mairie est présente et vous accompagne dans vos demandes de manifestations et d'évènements sportifs, festifs valorisant le lien entre tous. Faites-nous part de vos idées !

JANVIER							FEVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	29	30	31	1	23	24	25	26	27	28	1	30	31	1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30	31	1	23	24	25	26	27	28	1	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3		
MAI							JUIN							JUILLET							AOUT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	29	30	1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30	31	29	30	1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2	24	25	26	27	28	29	30
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6	28	29	30	1	2	3	4	26	27	28	29	30	31	1	30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1	2	3	4	26	27	28	29	30	31	1	23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31	1	2	3

Dates à retenir :

- **18 janvier 2026** : Vœux du maire
- **15 et 22 mars 2026** : Élections municipales

- **08 mai 2026** : Commémoration de la Victoire de 1945
- **11 Novembre 2026** : Commémoration de l'Armistice

Entreprises et associations sur notre commune :



Fédération des routes du verre



L'art du bois
création & fabrication de meubles

Les volailles de Svitlana Frédéric
élevées aux céréales sur les parcours herbeux.



VÉRONIQUE ARDOUIN-DUMAZET
Thérapeute - Énergéticienne



Château Portos



Vous voulez que votre entreprise ou activité associative figure sur le site de la mairie ou sur le prochain bulletin municipal ?

N'hésitez pas à nous adresser un message à la mairie !



Le centre de Cahuzac à bien changer





Bulletin municipal 2026 – Commune de Cahuzac
Ne pas jeter sur la voie publique.